

CR-2020-0062

Convocation envoyée individuellement à tous les conseillers municipaux le 13 octobre 2020.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Richard SENEGAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, BARNAULT Pascal, GIRARD Alain, BABIN Sébastien, MOLLION Gaël et Mmes LAPORTE Delphine, PETIT Caroline et VACHER Claire

ETAIT ABSENT : M BOYER Florent

Le conseil a choisi pour secrétaire VACHER Claire

D-483-2020- FINANCEMENT ETUDE DU DIAGNOSTIC DE L'EGLISE

Afin de financer le projet de réhabilitation de l'Eglise, Monsieur le Maire sollicite une participation financière auprès Conseil Départemental pour la réalisation de l'étude diagnostique des travaux de l'Eglise non protégée au titre des monuments historiques d'un montant de 21900 € H.T au titre de projet d'intérêt communal :

- rémunération du diagnostic : 12 400 € H.T.
- campagne sondage peintures, décors : 6 000 E H.T.
- datation charpentes : 3 500 € H.T.

Le conseil municipal après délibération approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département.

D-484-2020 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par Madame CHOPPICK, comptable public de Châtillon-Coligny

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la comptable dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1940.73 € réparti sur 7 titres de recettes émis entre 2005 et 2014 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mise en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de ces demandes n°4252060212 et n°4140510512.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointes en annexes présentées par Madame CHOPPICK, comptable public, pour un montant global de 1940.73 €.

Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au budget principal 2021 à l'article 6541 (créances admises en non-valeur)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D-485-2020 -ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN MIROIR ROUTIER

Monsieur le Maire propose l'achat et l'installation d'un miroir sur la route de la Chevallerie. Le devis de la société SEDI est de 620 € H.T

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- donne un avis favorable sur la proposition du maire et accepte le devis présenté
- charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général du Loiret une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour les crédits d'Etat (produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole)

D-486-2020- VOTE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de subvention émise par la Société Protectrice des Animaux d'un montant compris idéalement entre 210 € et 310 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- donne un avis favorable pour un montant de 100 € et charge Monsieur le Maire d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

D-487-2020 – FETES DE FIN D'ANNEE

Comme chaque année, la Commune offrira un bon cadeau, d'une valeur de 20 €, à chaque enfant scolarisé de la maternelle à la classe de CM2.

Le conseil municipal décide de réitérer le colis de Noël, d'une valeur de 32.27 €, pour les personnes de 70 ans et plus. La distribution se fera le samedi 19 décembre.

Cérémonie du 11 novembre : En raison de la COVID 19 un dépôt de gerbe aura lieu aux Monuments aux Morts et il n'y aura pas de vin d'honneur à l'issue de la cérémonie.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

Signatures des membres présents

Le Maire

Le 1er Adjoint

Le 2^{ème} Adjoint

Richard SENEGAS

Valéry GREGOIRE

Alain GIRARD

Conseiller
BARNAULT Pascal

Conseillère
Claire VACHER

Conseillère
Delphine LAPORTE

Conseillère
Caroline PETIT

Conseiller
Loïc REDJDAL

Conseiller
Gaël MOLLION

Conseiller
Florent BOYER
(Absent excusé)

Conseiller
Sébastien BABIN